

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2008

OPÉRATIONS SPATIALES - (n° 614)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 20

présenté par
M. Lasbordes

ARTICLE 7

Dans l'alinéa 13 de cet article, après les mots :

« l'accès à »,

insérer les mots :

« l'établissement, au local ou à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.